

# MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE  
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : [mairie@chene-en-semine.fr](mailto:mairie@chene-en-semine.fr)

Site : [www.chene-en-semine.fr](http://www.chene-en-semine.fr)

## COMPTE RENDU DE REUNION DU 13 DECEMBRE 2018

*Convocation du 4 décembre 2018*

**PRESENTS** : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Colette Roche, Isabelle Seinera, Gérard Lacraz, Gérard Mouillet, Jean-François Borget, Céline Campan, Jean-Luc Chatenoud, David Jordan, Cathy Messier*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Fournet

Mr le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**SYANE** : travaux éclairage public

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Mr le Maire rappelle au conseil qu'un marché à procédure adaptée a été signé avec la Société SER Semine pour la réfection de la voirie communale. Considérant que la partie haute de la route d'Essertoux s'est fortement dégradée durant la période estivale, l'avenant n°1 proposé par l'attributaire du marché a été accepté en date du 25 octobre 2018.

Le montant du marché est donc ainsi modifié :

Marché initial : 284 905.25 €

Avenant n°1 : 42 654.00 €

Nouveau montant : 327 559.25 €

Présentation de devis pour des travaux de point à temps et d'entretien :

Route de la Tassonière : 11 712.25 € HT

Impasse des Pommiers : 4 625.00 € HT

Route des Grands Champs : 9 868.50 € HT

Route des Vergers : 19 620.00 € HT

Bien que ces travaux soient hors marché, les prix ont été négociés sur la même base.

Les travaux susmentionnés sont acceptés à l'unanimité.

Mr Borget donne lecture des devis proposés par la Société Chappaz pour l'aménagement de l'espace vert devant la mairie :

Béton désactivé avec trame pavés : 6 060.31 €

Béton désactivé sans trame pavés : 4 468.41 €

A l'unanimité, la proposition n°1 est acceptée.

## MODIFICATION LIGNES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal 2018 et budget lotissement « Les Cardinats II » sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits comme suit :

### BUDGET LOTISSEMENT « LES CARDINATS II » :

#### FONCTIONNEMENT

| <b>ARTICLES</b>                 | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| 71355/042 Var. stocks produits  |                 | + 2 000.00 €    |
| 7015 Vente de terrains aménagés |                 | - 2 000.00 €    |
| <b>TOTAL</b>                    |                 | <b>0.00 €</b>   |

#### INVESTISSEMENT

| <b>ARTICLES</b>               | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| 3555/040 Terrains aménagés    | + 2 000.00 €    |                 |
| 168741 Autres dettes communes | - 2 000.00 €    |                 |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>0.00 €</b>   |                 |

### BUDGET PRINCIPAL

#### FONCTIONNEMENT

| <b>ARTICLES</b>            | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| 61521 Terrains             | + 8 000.00 €    |                 |
| 6247 Transports collectifs | + 1 000.00 €    |                 |
| 615221 Bâtiments publics   | - 9 000.00 €    |                 |
| <b>TOTAL</b>               | <b>0.00 €</b>   |                 |

#### INVESTISSEMENT

| <b>ARTICLES</b>                   | <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| 21318 Autres bâtiments publics    | + 8 000.00 €    |                 |
| 21568 Autre matériel et outillage | + 5 000.00 €    |                 |
| 2152 Installations de voirie      | - 13 000.00 €   |                 |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>0.00 €</b>   |                 |

## AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L 1612-1 du C.G.C.T, permet, jusqu'à l'adoption du budget principal 2019, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette faculté est donc adoptée pour les comptes suivants :

| Articles | Libellés                  | Crédits 2018 | Autorisation 2019 |
|----------|---------------------------|--------------|-------------------|
| 2151     | Réseaux de voirie         | 349 969.27 € | 87 400.00 €       |
| 21534    | Réseaux d'électrification | 80 000.00 €  | 20 000.00 €       |

## PROTECTION SOCIALE POUR LES EMPLOYES

Mr le Maire rappelle au conseil qu'une participation forfaitaire mensuelle de 8 € est versée à chaque agent, à temps complet, ayant souscrit une couverture de prévoyance. Il propose de porter cette participation à 15 €. Le conseil émet un avis favorable.

## ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DU CENTRE DE GESTION 74

La convention d'adhésion au service de médecine de prévention arrivant à son terme le 31 décembre 2018, le conseil décide son renouvellement.

## AVENANT CONVENTION TRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu des prescriptions de la circulaire du 30 octobre 2018, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et portant sur la télétransmission des dossiers de commande publique via l'application @CTES, il convient de passer un avenant à la convention entre le Préfet de la Haute-Savoie et la commune de CHENE EN SEMINE portant sur la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité afin d'inclure la télétransmission des dossiers de commande publique. Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention.

## ENQUETE PUBLIQUE POUR LES CARRIERES ROUDIL

Le conseil n'émet aucun avis sur le dossier de renouvellement au titre des installations classées, présenté par Mr le Président de la société ROUDIL.

## RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE L'ALLIER

Lors de la création du lotissement « L'Allier », le cahier des charges stipulé que le lotisseur devait rétrocéder la voirie à la commune. Considérant que la commune prend déjà en charge les frais liés à cette voirie (déneigement, éclairage public, travaux divers ...) et souhaitant régulariser cette opération, le conseil accepte d'intégrer l'impasse de l'Allier dans la voirie communale. Pouvoir est donné au maire ou à un adjoint de signer tout document afférent à cette opération.

## SYANE

Mr le Maire rappelle au conseil que le conseil, lors des précédentes réunions, avait accepté d'entreprendre des travaux de rénovations du patrimoine lumineux sur l'ensemble de la commune. Cette compétence étant en charge du SYANE, une demande de financement a été sollicitée auprès de leur service. Après consultation l'entreprise BOUYGUES a été retenue par le SYANE, le plan de financement proposé est le suivant :

|  |             |
|--|-------------|
| Montant des travaux estimé à                   | 66 019.00 € |
| Participation financière communale s'élevant à | 37 231.00 € |
| Frais généraux                                 | 1 981.00 €  |

Le plan de financement est accepté, les travaux seront réglés sur forme de fonds propres.

## QUESTIONS DIVERSES

- Baux ruraux : demande de transfert du GAEC Le Montissard au GAEC Les Muguets et de Mme Duc-Plachettaz à Mme Dürr. Un accord de principe est donné.
- Subvention : remerciements Chorale Semine en Choeur

Clôture de la séance : 21 h 00



Le Maire  
Paul RANNARD

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

| N°         | OBJET   |
|------------|---|
| 2018/05/37 | BUDGET LOTISSEMENT « LES CARDINATS II » 2018<br>DECISION MODIFICATIVE N°2                             |
| 2018/05/38 | BUDGET PRINCIPAL 2018<br>DECISION MODIFICATIVE N°2  |
| 2018/05/39 | AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU<br>BUDGET 2019                             |
| 2018/05/40 | SEMCODA – RAPPORT DE GESTION ANNUEL 2017  |
| 2018/05/41 | PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE   |
| 2018/05/42 | CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION<br>DU CENTRE DE GESTION 74                 |
| 2018/05/42 | AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE<br>DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
| 2018/05/43 | RETROCESSION DE PARCELLES DESTINEES A ÊTRE INTEGREES DANS LA<br>VOIRIE COMMUNALE                      |
| 2018/05/44 | TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2018   |